

Que se passe-t-il dans l'administration des pêches dans ce pays? C'est ce que j'aimerais bien savoir et ceux qui entendent cela, aimeraient bien le savoir aussi. Le ministre ne devrait pas avoir le droit d'offrir des dizaines de milliers et de centaines de milliers de dollars à des sociétés canadiennes, à des syndicats ou à des particuliers, de façon tout à fait arbitraire sans que la Chambre ait fixé des normes ou adopté une loi ni sans qu'il y ait droit d'appel. Il n'y a pas moyen d'en appeler s'il refuse d'accorder une licence. Aucune procédure d'appel n'est prévue. Il n'y a pas non plus de cour d'appel. Le ministre des Pêches jouit donc d'un pouvoir discrétionnaire dont il peut user abondamment et sans contrainte pour tyranniser les pêcheurs. Donc, monsieur l'Orateur, j'espère que le comité des pêches acceptera de poursuivre l'étude de cette question.

De plus en plus de choses bizarres se produisent actuellement. Le ministre des Pêches vous dit qu'on ne peut pas augmenter la flotte de pêche «non, je ne vais pas vous autoriser à remplacer vos chalutiers, je ne vais pas vous autoriser à développer votre flotte mais libre à vous de faire toutes sortes de transactions avec les intérêts étrangers.» Quand nous trouvons à redire, il rétorque «mais nos sociétés de pêche ne peuvent pas pêcher l'argentine, ni le calmar, ni le mullet argenté, elles ne sont pas équipées pour le faire.» Mais comment pourront-elles jamais le faire si le ministre ne les laisse pas se lancer dans la construction de chalutiers congélateurs? Pour pêcher ces espèces, il faut avoir des chalutiers congélateurs. Les pêcheurs sont donc pris dans un cercle vicieux. Il dit «Messieurs, je ne peux pas vous accorder de licence pour un chalutier congélateur, non, non, non.» Quand on lui reproche d'avoir conclu des arrangements avec les groupes étrangers—les Allemands de l'Est, les Polonais, les Russes pour ne citer qu'eux—il dit: «Mais, je n'avais pas le choix, puisque nous ne pouvons pêcher l'intégralité de notre quota de merlu argenté, d'argentine, etc.» Et bien nous, nous disons qu'il faut qu'il commence à prendre des mesures tout de suite.

Le ministre a le sens de la propagande. Dans le discours qu'il a prononcé le 24 janvier, il a exagéré nos doléances et celles de certains représentants de l'industrie des pêches. Voici ce qu'on peut lire à la page 2534 du hansard:

Ces protestations s'accompagnent parfois d'exhortations demandant qu'on exploite ce nouveau filon en augmentant sensiblement notre flottille de pêche.

Il n'y a personne au Canada qui réclame une augmentation démesurée de notre flottille de pêche. Le ministre vient d'inventer cela de toute pièce. Ce que nous voulons, c'est avoir le droit de remplacer la flottille actuelle en augmentant peut-être un peu le nombre de bateaux, et d'avoir quelques chalutiers congélateurs qui permettraient de pêcher l'argentine, le calmar, le maquereau et le merlu argenté. Nous en sommes incapables pour le moment puisque nous n'avons pas de chalutiers congélateurs. Le ministre a encore dit ceci:

Ces protestations viennent de personnes qui ne se sont pas donné la peine d'étudier la situation ou qui ont préféré ne pas tenir compte des faits pour une raison ou une autre.

Quelle foutaise! Ces protestations émanent de personnes qui travaillent dans ce secteur ou qui ont étudié un peu le problème. A la page suivante du hansard, on trouve la déclaration suivante:

Il est illusoire de penser à une expansion massive de la flottille de pêche pour les espèces traditionnelles.

### Organisation du gouvernement

C'est une idée illusoire parce que personne n'y songe si ce n'est le ministre qui voulait avoir un argument à réfuter.

Et qu'a fait ce ministre dernièrement, monsieur l'Orateur? Que nous a manigancé ce ministre astucieux, ce véritable père Noël? Il devrait s'affubler d'un costume rouge et d'une barbe blanche pour venir à la Chambre. Pour le moment, il pense à la morue, à la morue du nord—2J3K—que l'on pêche au large des côtes du nord de Terre-neuve et du Labrador. Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion hier de faire l'éloge du magnifique organisme nouveau qui a été créé à Terre-Neuve, Cod-Peace. C'est l'équivalent de l'organisme GreenPeace pour la protection de la morue. Ce mouvement vise à protéger la morue contre les ravages du phoque féroce. Il a été lancé par M. Miller Ayre de Saint-Jean de Terre-neuve qui mérite certes une médaille. On devrait lui décerner la Médaille du Canada, comme on l'appelle je crois, semblable à celle qu'arborent certaines personnes qui croulent presque sous le poids de leurs décorations. Il est temps que quelques-unes de ces décorations soient remises à ceux et à celles qui les méritent. Je propose immédiatement Miller Ayre comme récipiendaire de la médaille de l'Ordre du Canada, comme on l'appelle je crois, en reconnaissance de son mouvement, CodPeace qui gagnera les quatre coins du monde. Cela devrait tous nous rendre heureux comme des poissons dans l'eau.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Petit poisson deviendra grand!

**M. Crosbie:** Oui, petit poisson deviendra grand. La prise totale autorisée de morue arctique est de 170,000 tonnes, dont cent mille tonnes en pêche côtière. Il s'agit de la morue prise sur les côtes du nord de Terre-Neuve et du Labrador. Les chalutiers canadiens ont droit à 30,000 tonnes, les chalutiers étrangers à 25,000 tonnes et il reste 15,000 tonnes. Le ministre des Pêches, qui est un dictateur, a arbitrairement décidé d'autoriser les navires étrangers à pêcher les 15,000 tonnes restantes, à condition qu'ils vendent le poisson aux usines de traitement du poisson de Terre-neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Cela est sans doute logique, étant donné que nous n'avons pas de chalutiers brise-glaces qui peuvent servir à pêcher cette morue. Nous nous trouvons donc dans la situation humiliante de ne pouvoir prendre en pêche hauturière notre propre quota de morue arctique parce que nous n'avons pas les navires nécessaires et que le ministre ne veut pas permettre à l'industrie de s'en procurer. Mais voici qu'il va permettre aux pêcheurs de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne de pêcher ces 15,000 tonnes de morue, à condition qu'ils vendent le poisson, congelé à quai, à nos propres usines de traitement du poisson, puisque nous ne sommes pas capables de pêcher ce poisson nous-mêmes. Pourtant, c'est à cause de la décision du ministre que les pêcheurs canadiens ne peuvent pêcher ce poisson. Cela est logique, mais uniquement parce qu'il nous a mis lui-même dans cette situation.

La société Fishery Products Limited a tenté de pêcher l'an dernier et a très bien réussi à prendre du poisson sous les glaces, mais ses chalutiers ne sont pas particulièrement renforcés pour résister aux glaces. Ils ont subi de si lourds dégâts que les compagnies d'assurance ont interdit à la société de recommencer cette année. Il en coûte moins cher aux Allemands de l'Est et aux Polonais qu'à nous pour prendre ce poisson. Le ministre n'a pas prévenu l'industrie assez longtemps d'avance. Il ne lui a pas accordé un délai assez long. Il faut beaucoup